



• **Le CNPA**

Fondé en 1902, le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) est la seule organisation professionnelle à représenter les 20 métiers du commerce, de la réparation et des services de l'automobile, du véhicule industriel, des cycles et motocycles en France.

Cela comprend notamment les concessionnaires, réparateurs, carrossiers, stations services, dépanneurs remorqueurs, autos écoles, loueurs, recycleurs...

Outre sa mission de représentation des 98 000 professionnels et 493 000 salariés de l'automobile, le CNPA est le maître d'œuvre de la Convention Collective des services de l'automobile.

• **La Branche "Véhicules Industriels" du CNPA**

La Branche "Véhicules Industriels" du CNPA rassemble les professionnels de la vente et de l'après-vente de camions, véhicules utilitaires, cars et bus (concessionnaires et réparateurs agréés).

À travers elle et en lien avec les groupements de concessionnaires de marque, notre profession agit pour promouvoir son métier, améliorer son contexte d'activité et valoriser des outils d'intérêt collectifs. Structurée dans toutes les régions, notre organisation est notre porte-parole auprès des institutions des Services de l'Automobile, des pouvoirs publics français et européens, de tous les acteurs du véhicule professionnel et du transport routier.

La Branche "Véhicules Industriels" du CNPA réalise des missions de veille réglementaire, de représentation de la profession auprès des pouvoirs publics et de communication sur les métiers du camion de manière à conforter l'unité d'esprit et le dynamisme d'une profession de service industriel.

• **Le secteur de la vente et de l'après-vente de véhicules industriels**

Le secteur de la vente et de l'après-vente de véhicules industriels se situe au cœur de la filière poids lourd à l'interface entre les constructeurs de véhicules (en amont) et les utilisateurs (en aval). Ces utilisateurs sont principalement les transporteurs routiers et les entreprises du bâtiment (pour les camions), les compagnies de transport de voyageurs (pour les cars et bus) et enfin les artisans et commerçants (pour les véhicules utilitaires).

Les concessionnaires et réparateurs de véhicules industriels vendent, réparent et offrent une assistance continue en tout point du territoire sur un parc de 500 000 camions. Cette assistance concerne l'entretien, la réparation des véhicules pour des professionnels exigeants en matière de rapidité et de qualité du service. Elle permet de maintenir un parc routier propre sûr et opérationnel.

• **Présentation du secteur en quelques chiffres:**

11 milliards d'euros de chiffre d'affaires

1 500 établissements

21 000 salariés

5 200 jeunes en formation

• **Contact**

Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA)

Branche Véhicules Industriels, Utilitaires, Cars et Bus

50 rue Rouget de Lisle - 92158 Suresnes Cedex

Tel: 01 40 99 47 18 - Fax: 01 41 18 77 20

<http://vi.cnpa.fr/>